

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	20/01/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	03/02/2023

**OBJET :****Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,  
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Daniel  
GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine  
BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme  
Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M.  
Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN ,  
Mme Evelyne COLONNA , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , Mme  
Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme  
Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Olivier PAUCHON procuration à M. Pierre PHILIP, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M.  
Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme  
Chantal RAPIN procuration à Mme Ginette MOSTACHI, M. Christophe PIERREL procuration  
à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Charlotte KUENTZ

**Absent(s) :**

Mme Chiara GENTY, M. Fabien VALERO, M. Eric MONTOYA, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alain BLANC,  
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions  
qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n° 2020\_05\_7 du 28 mai 2020, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

### **FINANCES :**

#### **Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :**

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
22/12/2022	Extension du dispositif de vidéoprotection	Etat (DSIL / FIPD)	48 624,32 €
22/12/2022	Aménagement de surface du parking Desmichel	Etat (DSIL) et Département (Attractivité territoriale)	Etat : 900 000 € Département : 600 000 €
22/12/2022	Création d'une zone aqualudique au stade nautique de Fontreyne : demande de subventions auprès de divers organismes.	Etat (DSIL) et Département (Attractivité territoriale)	Etat : 115 515 € Département : 77 010 €
21/12/2022	Remplacement et agrandissement du skatepark de la Blache : demande de subvention auprès de l'Etat.	Etat (DSIL) Agence Nationale du SPORT Région SUD Département	Etat : 1 000 000 € Agence Nationale du SPORT : 300 000 € Région SUD : 200 000 € Département : 150 000 €
21/12/2022	Extension du centre de loisirs maternel Chabrand	Etat (DSIL) CAF Département	Etat : 49 800 € CAF : 33 200 € Département : 49 800 €
21/12/2022	Aménagement d'un studio de danse au sein du conservatoire	Etat (DSIL) Département	Etat : 50 000 € Département : 50 000 €
19/12/2022	Programme de Rénovation des écoles _ Exercice 2023	Union européenne Etat Région SUD Département	Union européenne : 2 250 455,20 € Etat : 913 152,30 €

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

			Région SUD : 545 976 € Département : 913 152,30 €
14/12/2022	Conservatoire à Rayonnement Départemental : Schéma départemental des enseignements artistiques - demande de soutien financier avec le département des Hautes-Alpes année 2023.	Département	85 000 €
16/12/2022	Remplacement et relocalisation du citystade de la Villa Chabrand	Etat (DSIL) Département	Etat : 34 557 € Département : 23 433,55 €
15/12/2022	Décision demande de subvention auprès de l'ETAT (DSIL) et le Département des Hautes-Alpes pour la requalification de la route des Fauvins	Etat (DSIL) Département	Etat : 60 000 € Département : 80 000 €
22/12/2022	Construction d'un accueil touristique terroir sur le site de Bayard. Modifie et remplace la décision n° D2020_12_404 du 17 décembre 2020	Etat (DSIL FNADT CIMA) Région Département	Etat : 440 000 € Région : 200 000 € Département : 210 000 €
07/12/2022	Création de courts de Tennis	Etat (DSIL) Département Tennis Club de Gap	Etat : 61 150,56 € Département : 61 150,56 € Tennis Club de Gap : 40 000 €
01/12/2022	Projet Sport Citoyenneté Jeunesse - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.	Département	2 000 €
17/11/2022	Demande de subvention : partenariat d'éducation artistique et culturelle 2023-2025	Etat (DRAC) Département	Etat (DRAC) : 10 000 € Département : 5 000 €
15/11/2022	Conservatoire : demande soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Année 2023	Etat (DRAC)	30 000 €

### Tarifs :

Décision du 13/12/2022 : Centre Municipal Culture et Loisirs : Vente de jeux déclassés année 2023 :

La vente se déroulera au tarif suivant :

- 1 euro par lot de jouets (jeunes enfants ex : lot de 10 fruits en plastique, 3 petites voitures et les jeux à règle simple)
- 2 euros pour les jeux intermédiaires (jeux famille moins de 45 minutes)
- 3 euros pour les jeux experts (jeux adultes plus de 50 minutes)

## Indemnités de sinistre reçues :

Date de la décision	Date de du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
1/12/222	10/10/22	MMA	Remboursement réparation véhicule endommagé	2483.37€
1/12/22	8/7/22	PACIFICA	banc endommagés rte de Veynes	824.78€
1/12/22	8/7/22	PACIFICA	Abribus endommagés rte de Veynes (budget 11)	1163.16€
5.11.2023	6.10.22	AXA	Mat endommagé Boccage	3991.38€
5.1.2023	4.12.22	AGPM	Barrières endommagées BD Pompidou	1721.82€
5.1.2023	12.10.22	MAAF	Remboursement salaire	2489.30€

## POPULATION :

### Délivrances et reprises de concession funéraires :

<b>Vente et Renouvellement de Concessions</b>			
<b>Date</b>	<b>Concessionnaires</b>	<b>Durée</b>	<b>Prix</b>
23/11/2022	Famille LAZAAR	30 ans	1 200,00 €
23/11/2022	Renouvellement Famille ROMAN	30 ans	3 4737,40 €
01/12/2022	Conversion Famille CARVALHO	50 ans	2 412,68 €
01/12/2022	Famille SURRACCU	30 ans	1 200,00 €
08/12/2022	Renouvellement Famille PARTESI	50 ans	2 500,00 €
09/12/2022	Famille PRESSNITZER	30 ans	1 200,00 €
15/12/2022	Famille ZANATTA	30 ans	1 200,00 €
19/12/2022	Famille DUISIT	30 ans	1 200,00 €
28/12/2022	Famille LAUGEIS	50 ans	2 500,00 €
10/01/2023	Renouvellement Familles MEYER-GIRARD-BOUKAACHE	30 ans	2 400,00 €
12/01/2023	Renouvellement Famille ASTIER	30 ans	1 145,80 €
13/01/2023	Famille THEVENON	30 ans	1200,00 €

<b>Vente et Renouvellement de cases de columbarium</b>			
<b>Date</b>	<b>Concessionnaires</b>	<b>Durée</b>	<b>Prix</b>
09/12/2022	Famille REECHT	15 ans	510,00 €
16/12/2022	Renouvellement Famille ROFFI	15 ans	510,00 €
19/12/2022	Famille SCHAEFFER	15 ans	510,00 €
10/01/2023	Famille PAUL	15 ans	510,00 €

### **URBANISME - FONCIER :**

#### **Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :**

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

Décision du 05/12/2022 : Occupation à titre provisoire d'un logement à Mme MACHABEY, du 03/11/2022 au 02/06/2023 à titre gratuit d'un logement de fonction situé au sein des Services Techniques Municipaux sis 31 route de la Justice à Gap

**MARCHES PUBLICS :**

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
<p>ANNULE ET REMPLACE DECISION N° D2022_08_329 du 30 AOUT 2022 (ne comportant pas la mention reconductible) Accord-cadre multi- attributaire à bons de commande pour de Petits travaux d'entretien multiservices des bâtiments communaux de la ville de Gap</p>	<p>Sociétés suivantes : N° 1 : M. PIOT (05000 GAP), N° 2 : PRESTA'SERVICES (05000 GAP).</p>	<p>Selon la méthode ci- dessous : Il sera utilisé la méthode dite du « tour de rôle » où pour chaque bon de commande, le choix du titulaire s'effectue par roulement. Le premier titulaire sera déterminé par l'ordre de classement des offres. Soit les seuils suivants : Montant minimum : 8 000 € HT. Montant maximum : 40 000 € HT. Durée de 12 mois. Renouvelable 3 fois. Les délais d'exécution des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord- cadre.</p>	<p>12 JANVIER 2023</p>
<p>ANNULE ET REMPLACE DECISION N° D2022_11_422 DU 09 NOVEMBRE 2022 (ne comportant pas la mention reconductible) Accord-cadre à bons de commande pour des Prestations de Transport</p>	<p>Groupement SCAL/CARRETOUR/JACOB (05000 Gap)</p>	<p>Pour les seuils suivants : Montant minimum : 8 000 € HT. Montant maximum : 15 000 € HT. Durée de 12 mois. Reconductible 2 fois</p>	<p>12 JANVIER 2023</p>

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Routier de Personnes - lot 1 Transports de personnes dans les limites communales de Gap		sans toutefois dépasser le 06/08/2025. Les délais d'exécution des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord- cadre	
ANNULE ET REMPLACE DECISION N°D2022_11_420 du 09 novembre 2022 (ne comportant pas la mention reconductible) Accord-cadre à bons de commande pour des Prestations de Transport Routier de Personnes - lot 2 Transports de personnes hors limites communales jusqu'à 200 kms	Groupement SCAL/CARRETOUR/JACOB (05000 Gap)	Pour les seuils suivants : Montant minimum : 20 000 € HT. Montant maximum : 47 000 € HT. Durée de 12 mois. Reconductible 2 fois sans toutefois dépasser le 06/08/2025. Les délais d'exécution des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord- cadre.	12 JANVIER 2023
ANNULE ET REMPLACE DECISION N°D2022_11_421 du 09 novembre 2022 (ne comportant pas la mention reconductible) Accord-cadre à bons de commande pour des Prestations de Transport Routier de Personnes - lot 3 Transports et organisation de voyages supérieur à 200 kms	Groupement SCAL/CARRETOUR/JACOB (05000 Gap)	Pour les seuils suivants : Montant minimum : 6 000 € HT. Montant maximum : 11 000 € HT. Durée de 12 mois. Reconductible 2 fois sans toutefois dépasser le 06/08/2025. Les délais d'exécution des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des	12 JANVIER 2023

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		pièces de l'accord-cadre.	
Accord cadre multi-attributaires à marché subséquent pour la Fourniture de Produits d'Entretien de la Ville de GAP lot n° 4 : Vaisselle	Sociétés : N° 1 : ALPES DÉTERGENTS (04510 AIGLUN) N° 2 : PRO CHR (05000 CHATEAUVIEUX)	Conclu selon les seuils de commande suivants : - pour un minimum par période : 1 500 € H.T. - pour un maximum par période : 5 000 € H.T. Durée initiale de 12 mois. Renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. Durée maximale 24 mois.	10 JANVIER 2023
Accord cadre multi-attributaires à marché subséquent pour la Fourniture de Produits d'Entretien de la Ville de GAP lot n° 3 : Ouate et sacs plastique	Sociétés : N° 1 : ORAPI HYGIENE (69120 VAULX EN VELIN), N° 2 : ALPES DETERGENTS (04510 AIGLUN) N° 3 : PRO CHR (05000 CHATEAUVIEUX)	Conclu selon les seuils de commande suivants : - pour un minimum par période : 20 000 € H.T. - pour un maximum par période : 60 000 € H.T. Durée initiale de 12 mois. Renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. Durée maximale 24 mois.	10 JANVIER 2023
Accord cadre multi-attributaires à marché subséquent pour la Fourniture de Produits d'Entretien de la Ville de GAP lot n° 2 : Brosserie et petit matériel	Sociétés : N° 1 : SANOGIA (83000 SIGNES) N° 2 : ALPES DETERGENTS (04510 AIGLUN) N° 3 : PRO CHR (05000 CHATEAUVIEUX)	Conclu selon les seuils de commande suivants : - pour un minimum par période : 6 000 € H.T. - pour un maximum par période : 12 000 € H.T. Durée initiale de 12 mois. Renouvelable 1 fois par reconduction tacite	10 JANVIER 2023

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		pour une période de 12 mois. Durée maximale 24 mois.	
Accord cadre multi-attributaires à marché subséquent pour la Fourniture de Produits d'Entretien de la Ville de GAP lot n° 1 : Produits d'Entretien,	Sociétés N° 1 : SANOGIA (83000 SIGNES), N° 2 : ALPES DETERGENTS (04510 AIGLUN) N° 3 : PRO CHR (05000 CHATEAUVIEUX),	Conclu selon les seuils de commande suivants : - pour un minimum par période : 10 000 € H.T. - pour un maximum par période : 20 000 € H.T. Durée initiale de 12 mois. Renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. Durée maximale 24 mois.	10 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n° 1 « Gros oeuvre »	Société PMTP (05000 GAP).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 144 132 € HT. Durée de 7 mois.	9 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n° 2 « Etanchéité »	Société VERIP (13011 MARSEILLE).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 195 029,97€ HT. Durée de 7 mois.	9 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n° 3 « Ravalement - ITE »	Société ALPES RENOV (38350 LA MURE).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 251 842 € HT. Durée de 7 mois.	9 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n° 4 « Menuiseries extérieures aluminium - occultations »	Société Miroiterie Gapençaise (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 220 000 € HT. Durée de 7 mois.	9 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n° 5 « Serrurerie »	Société ALLOBENNES (04160 CHATEAU ARNOUX).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 60 044, 85 € HT. Durée de 7 mois.	9 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue	Société ILEX (05160 SAVINES LE LAC).	Conclu pour un montant global et	9 JANVIER 2023

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
lot n°6 « Monte escalier »		forfaitaire de 10 418 € HT. Durée de 7 mois.	
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n°7 Revêtement de sol, faïence	Société Céramique 2000 (05230 LA BATIE NEUVE).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 60 000 € HT. Durée de 7 mois.	9 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n°8 «Menuiseries intérieures, mobiliers »	Société Société d'exploitation Charles (05000 GAP).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 103 822,48 € HT. Durée de 7 mois.	9 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n°9 « Electricité - CFO-CFA-SSI »	Société LABBE (30133 LES ANGLÉS).	conclu pour un montant global et forfaitaire de 153 817, 08€ HT. Durée de 7 mois.	9 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n°10 « Plomberie- CVP »	Société LABBE (30133 LES ANGLÉS).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 403 794,54 € HT. Durée de 7 mois.	9 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n°11 « Photovoltaïque »	Société INEO (05000 GAP).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 60 606,45 € HT. Durée de 7 mois.	9 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n°12 « VRD »	Société Routière du midi (05000 GAP).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 59 199,50 € HT. Durée de 7 mois.	9 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n°13 « Espaces verts »	Société Jardiver (04180 VILLENEUVE).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 36 039,20 € HT. Durée de 7 mois.	9 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n°14 « Cloisons doublages, faux plafonds »	Société SARL OCAL (05230 CHORGES).	conclu pour un montant global et forfaitaire de 74 416,01 € HT. Durée de 7 mois.	9 JANVIER 2023
MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n°15 « Peinture » .	Société SPINELLI (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 44	9 JANVIER 2023

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		967, 50 € HT. Durée de 7 mois.	
<p>Avenant n° 3 modification des montants et réception partielle au marché n°2021210094 pour la conception-réalisation de la construction de l'Abattoir multi-espèces</p> <p>Modification des montants et réception partielle.</p>	<p>Groupement IKAR INGÉNIERIE</p>	<p>Le restrainer est retiré du marché ( co-traitant Facomia) induisant une moins value de 100 000 € HT. (Incidence financière : - 1 %)</p> <p>nouvelle répartition entre co-traitants</p> <p>Montants après retrait du restrainer (-100 000 €) comprenant indemnité (+372 317,52 €) et actualisation (636 093,57 €)</p> <p>Le marché fait l'objet de trois réceptions :</p> <p>1 ère réception partielle : réception de la phase étude en application de l'article 10.2.1 du présent CCAP</p> <p>2ème réception partielle : réception de la salle de découpe porcine</p> <p>3ème réception : phase travaux entraînant la réception globale sous réserve de bon fonctionnement comme prévu à l'article 10.2.3 du présent CCAG. Le CCAG Travaux 2021 (Chapitre V - Réception et garanties) s'applique.</p>	<p>29 DÉCEMBRE 2022</p>

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Marché n°2020200084 pour l'acquisition de matériel informatique, lot n°4 matériel réseau est résilié pour motif d'intérêt général, sans indemnité.	SFR Société Française Radiotéléphone (75015 PARIS)	Les prix proposés lors des remises en concurrence par marchés subséquents s'avèrent être supérieurs de 40 % à ceux des centrales d'achats	22 DECEMBRE 2022
Marché n°2020200084 pour l'acquisition de matériel informatique, lot n°4 matériel réseau est résilié pour motif d'intérêt général, sans indemnité.	BECHTLE DIRECT SAS (67400 ILLKRICH-GRAFFENSTADEN)	Les prix proposés lors des remises en concurrence par marchés subséquents s'avèrent être supérieurs de 40 % à ceux des centrales d'achats	22 DECEMBRE 2022
Marché n°2020200084 pour l'acquisition de matériel informatique, lot n°4 matériel réseau est résilié pour motif d'intérêt général, sans indemnité.	SARL MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION (13382 MARSEILLE)	Les prix proposés lors des remises en concurrence par marchés subséquents s'avèrent être supérieurs de 40 % à ceux des centrales d'achats	22 DECEMBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la mise en place d'un nouveau système d'extraction des gaz d'échappement dans les locaux du garage des services municipaux	Société SACATEC (95500 GONESSE)	Conclu pour un montant de 38 134,21 € HT pour une durée de livraison de 1 mois.	20 DECEMBRE 2022
Avenant n°1 de transfert pour le marché n°2020200066 conclu avec la société AXIMUM PRODUITS DE MARQUAGE (78114 MAGNY-LES-HAMEAUX) pour l'achat de produits de marquage routier ; modification du marché en cours d'exécution ; documents fournis par le nouveau titulaire, soit la société AXIMUM INDUSTRIE, et notamment l'extrait K-bis du 27 mai 2022 attestant de la capacité de la société ; Avis favorable de la Direction de la Voirie.			19 DECEMBRE 2022
Marché de maîtrise d'oeuvre sans publicité ni mise en concurrence pour les missions suivantes : - Production d'un Cahier des charges avec plans	Groupement SAS IXO, AGOAH.	Montant forfaitaire 7 700 € HT. Durée 6 mois.	19 DECEMBRE 2022

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
intégrés, - Production d'un détail estimatif et d'une estimation prévisionnelle, - Production d'un Bordereau des Prix, - Visa des procédures, - DET / AOR pour les travaux urgents de sécurisation du viaduc du Buzon			
Accord-cadre multi-attributaires n° 20202000074 pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion Marché subséquent n° 19 « fourgon benne tri benne d'occasion pour le service de la voirie est déclarée infructueuse en raison d'absence d'offre répondant au besoin. (une seule offre a été reçue, elle concerne un véhicule avec une benne normale (levage vers l'arrière) au lieu d'un fourgon tri-benne comme demandé dans les documents du marché. Cette offre est inappropriée en ce qu'elle ne répond pas au besoin).			16 DECEMBRE 2022
Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2021210028 pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection Lot n° 6 : chaussures techniques	Société ABRAM DISTRIBUTION (04100 MANOSQUE)	Le titulaire est en droit de bénéficier de nouveaux tarifs en cohérence avec la conjoncture économique. Il est prévu une révision des prix annuelle, par référence, au tarif ou au barème que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa clientèle.	16 DÉCEMBRE 2022
Avenant n° 1 aux accords-cadres multi-attributaires à bons de commande pour l'Acquisition de vêtements des agents de la Police Municipale et les agents de surveillance de la voie publique n° 2021210176 - Lot n° 1 : tenue des agents ; n° 2021210177 - Lot n° 2 : gilets pare-balles ; n° 2021210178 - lot n° 3 : chaussures	Société GK PROFESSIONAL SAS (93170 BAGNOLET)	Le titulaire a fait une demande d'application de nouveaux tarifs en cohérence avec la conjoncture économique Il est prévu une révision annuelle, par référence au tarif ou au barème que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa	16 DÉCEMBRE 2022

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
n° 2021210179 - Lot n° 4 : accessoires et petites fournitures		clientèle.	
Avenant n° 1 aux accords- cadres multi-attributaires à bons de commande pour l'Acquisition de vêtements des agents de la Police Municipale et les agents de surveillance de la voie publique n° 2021210176 - Lot n° 1 : tenue des agents ; n° 2021210177 - Lot n° 2 : gilets pare-balles ; n° 2021210178 - lot n° 3 : chaussures n° 2021210179 - Lot n° 4 : accessoires et petites fournitures	Société MARCK ET BALSAN (92230 GENNEVILLIERS)	Le titulaire est en droit de bénéficier de nouveaux tarifs en cohérence avec la conjoncture économique. il est prévu une révision des prix annuelle, par référence, au tarif ou au barème que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa clientèle.	16 DÉCEMBRE 2022
Avenant n° 2 aux accords- cadres n° 2021210003 et n° 2021210004 du 19/02/2021 pour la fourniture de mobilier urbains	Société HENRY MOBILIER URBAIN (84140 MONTFAVET)	Il y a lieu de modifier la fréquence de la révision de prix afin de répondre à la situation d'inflation mondiale sur le prix des matières premières.	16 DÉCEMBRE 2022
Marché ordinaire pour la mise en place d'une solution de fauxhameçonnage avec la société AVANT DE CLIQUER (76160 SAINT-MARTIN- DUVIVIER).	Société AVANT DE CLIQUER (76160 SAINT- MARTIN-DUVIVIER).	Le montant forfaitaire 6 095 € HT. Durée ferme de 8 mois.	14 DECEMBRE 2022
MAPA pour la prestation de traiteur pour les vœux au personnel, du maire et président du CCAS et de la communauté d'agglomération pour le compte le Groupement de Commande du Gapençais	SARL A2R (05000 GAP).	minimum 400 repas, maximum 900 repas ; avec un prix unitaire de 25,50€ HT par personne	14 DÉCEMBRE 2022
MAPA pour la fourniture et la pose de barrières le long de la voie verte plaine de Lachaup	Société Attitude Bois Créations	Montant global et forfaitaire de 30 160 € HT durée de 6 mois.	8 DÉCEMBRE 2022

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Accord-cadre à bon de commandes pour les Travaux d'Installation et de fourniture d'un système de gestion centralisée de l'arrosage des espaces verts et de produits associés	Groupement solidaire SEGEX ENERGIES - mandataire (91320 WISSOUS), cotraitant ARROGEST (38200 VIENNE).	Le montant toutes périodes confondues, est défini(e) comme suit : Minimum HT : 50 000 € - Maximum HT : 450 000 € Durée de 12 mois reconductibles 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 48 mois.	6 DÉCEMBRE 2022
Accord-cadre à bon de commandes pour la nomination d'un vétérinaire sanitaire pour la fourrière animale municipale	Groupement des cliniques vétérinaires : Les Ecrins - ANIMED - ST. ROCH (05000 GAP)	Selon les seuils globaux de commande suivants : sans minimum - maximum 35 000 € HT. L'exécution des prestations débutera au 1er janvier 2023 durée maximale de 48 mois	5 DECEMBRE 2022
Avenant n°2 Accord-cadre n° 2021210023 pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection Lot n° 1 : vêtements techniques	Société SND CHEVALLIER (05000 GAP)	Le titulaire demande l'application de nouveaux tarifs en cohérence avec la conjoncture économique. Il est prévu une révision des prix annuelle, par référence, au tarif ou au barème que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa clientèle.	1er DECEMBRE 2022
Avenant n°2 Accord-cadre n° 2021210024 pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants	Société SND CHEVALLIER (05000 GAP)	Le titulaire demande l'application de nouveaux tarifs en cohérence avec la conjoncture économique. Il est prévu une révision des prix annuelle,	1er DECEMBRE 2022

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
de protection - Lot n° 2 : vêtements de ville homme		par référence, au tarif ou au barème que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa clientèle.	
Avenant n° 2 Accord-cadre n° 2021210025 pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection - Lot n° 3 : vêtements de ville femme (conclu)	Société SND CHEVALLIER (05000 GAP)	Le titulaire demande l'application de nouveaux tarifs en cohérence avec la conjoncture économique. Il est prévu une révision des prix annuelle, par référence, au tarif ou au barème que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa clientèle.	1er DECEMBRE 2022
Avenant n° 1 Accord-cadre n° 2021210029 pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection - Lot n° 7 : chaussures médicales et agroalimentaires	SARL SND CHEVALLIER (05000 GAP)	Le titulaire demande l'application de nouveaux tarifs en cohérence avec la conjoncture économique Il est prévu une révision des prix annuelle, par référence, au tarif ou au barème que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa clientèle.	1er DECEMBRE 2022
MAPA pour l'achat et la maintenance de panneaux d'affichage dynamique pour Décathlon et Saint Roch	Société JSG TECHNOLOGIES (37230 Luynes)	Achat et la maintenance sur 5 ans des deux panneaux est de 37 500 € HT. Pour une durée de 63 mois ferme, soit 3 mois pour l'installation, suivi de 5 ans (60 mois) de maintenance.	28 NOVEMBRE 2022
MAPA pour la fourniture d'une station totale OS-105BG.	Société TOPCON FRANCE POSITIONING	Montant global et forfaitaire de 5 000	28 NOVEMBRE 2022

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
	(71000 MACON)	€ HT et une durée de 3 mois.	
Accord-cadre sans publicité pour les travaux de sécurisation urgents du viaduc du Buzon	Société CAN (26270 MIRMANDE).	Conclu sur la base d'un bordereau des prix unitaires appliqué aux quantités réellement exécutées et selon les seuils de commande suivant : sans minimum Montant maximum sur la durée du contrat 250 000 € HT. pour une durée de 6 mois.	28 NOVEMBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat d'un fourgon Citroen Jumper L1H2 d'occasion pour le service astreinte de la Ville de Gap.	Garage BELLE ET FILS (38 840 Saint LATTIER).	Conclu pour un montant de 18 244,17€ HT. Délai de livraison : 1 mois.	22 NOVEMBRE 2022
MAPA pour des travaux de plomberie dans le cadre de l'aménagement du Centre de Supervision Urbaine au Campus des 3 Fontaines à Gap.	SOCIETE Stephens Cavinato - (05000 GAP)	Pour un montant de 12 357 € HT durée : 6 mois	22 NOVEMBRE 2022
MAPA pour l'acquisition de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) pour la ville de GAP	Société SECOURSMED (13530 TRETTS)	Selon le prix de 15 275 € HT. La durée maximale 2 mois	16 NOVEMBRE 2022
MAPA pour les travaux de plantation d'arbres avenue Commandant Dumont à Gap.	Société Jardivert (04180 Villeneuve)	Pour un montant de 12 439,54 € HT. durée : 12 mois.	16 NOVEMBRE 2022
Annule et remplacement la décision n° D2022_11_419 du 07 novembre 2022 Accord-cadre multi-attributaires n° 20202000074 pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion lot n° 1 relatif au marché subséquent MS18 pour	Société PEUGEOT (05000 GAP)	Pour un montant de 27 096 € HT. (déduction faite de 4 000 € de bonus écologique et de 2 500,10 € de prime à la conversion). Sera ajouté 13,76 € de frais de mise à la	15 NOVEMBRE 2022

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
l'acquisition d'un ludospace électrique rallongé pour le service de la police Municipale (e-Berlingo taille XL Moteur Électrique 136ch (100kW).		route. Délai de livraison de 9 mois.	
Accord-cadre multi-attributaires n° 20202000074 pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion lot n°1 relatif au marché subséquent MS15 pour l'acquisition d'un petit crossover 5 places pour le service de la police Municipale ( DACIA Sandero Stepway de 2022 90ch/5cv)	Société Gap Automobiles Renault	pour un montant de 13 700 € H.T, sera ajouté 319,76 frais d'immatriculation Délai de livraison de 1 mois.	14 NOVEMBRE 2022

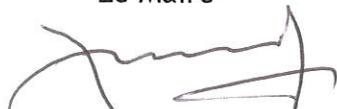
#### AFFAIRES JURIDIQUES :

Frais et honoraires d'avocats, huissiers, notaire :

Date	Objet	Prestataire	Montant
02/12/2022	Recours contre la délibération du SIENAD	Cabinet Landot et Associés	2 040 €

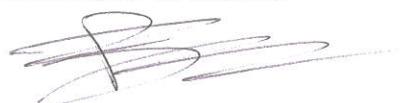
Le Conseil prend acte.

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Alain BLANC

Transmis en Préfecture le : 03 FEV. 2023

Affiché ou publié le : 03 FEV. 2023

